

CONCERTATION PUBLIQUE

A7 - ÉCHANGEUR DRÔME PROVENÇALE

DU 17 NOVEMBRE
AU 11 DÉCEMBRE 2020

DOSSIER
DE CONCERTATION





Répondre aux besoins de mobilité du quotidien constitue l'un des objectifs majeurs du Plan d'investissement autoroutier validé le 6 novembre 2018 par l'État, au travers des projets réalisés en partenariat avec les collectivités locales et les sociétés concessionnaires d'autoroutes.

Ce vaste programme d'investissement comprend, entre autres, la création d'un nouvel échangeur à proximité des communes de Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux, sur l'autoroute A7, un axe européen très fréquenté et exploité par VINCI Autoroutes.

Cette nouvelle infrastructure, baptisée « échangeur Drôme Provençale », a pour ambition de faciliter l'accès au territoire et favoriser son développement économique et touristique, tout en améliorant les conditions de circulation sur le réseau secondaire.

Future porte d'accès privilégiée aux zones d'activités qui dynamisent le secteur et aux grands sites touristiques de la Drôme, de l'Ardèche et

du Vaucluse, l'échangeur Drôme Provençale mobilise les acteurs du territoire, en particulier la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Drôme, et les communes de Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux, qui sont à l'initiative du projet et partenaires cofinanceurs aux côtés de VINCI Autoroutes.

Après consultation des partenaires cofinanceurs et des services de l'État, s'ouvre aujourd'hui le temps de la concertation publique, une étape clé durant laquelle chacun peut s'informer et donner son avis sur le projet.

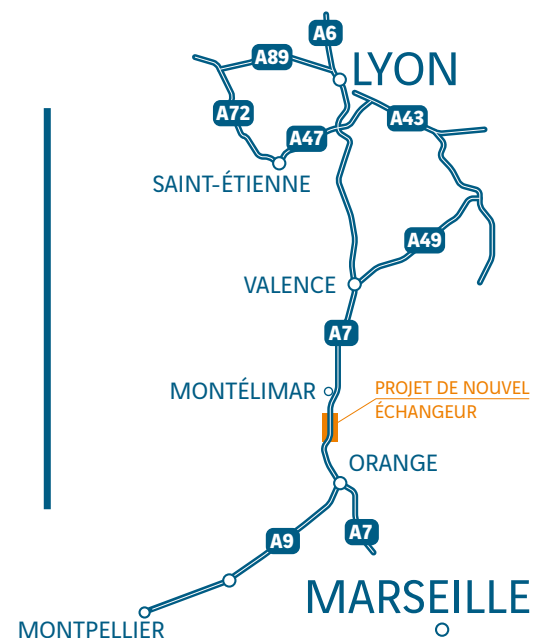
La participation et l'expression de tous vont permettre d'enrichir et guider les études approfondies qui seront menées jusqu'à l'enquête publique et de concourir ainsi à la réalisation d'un aménagement partagé par le plus grand nombre.

Je souhaite que vous soyez nombreuses et nombreux à participer à ce temps d'information et d'échanges afin d'aboutir, ensemble, à un projet intégré durablement dans notre territoire.

Hugues MOUTOUH,
Préfet de la Drôme.

A7 - CRÉATION DE L'ÉCHANGEUR DRÔME PROVENÇALE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



LES CHIFFRES CLÉS



21 M€

investis par les cofinanceurs
la Région Auvergne-Rhône-Alpes
le Département de la Drôme
la commune de Pierrelatte
la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux
VINCI Autoroutes



3 ans
de travaux



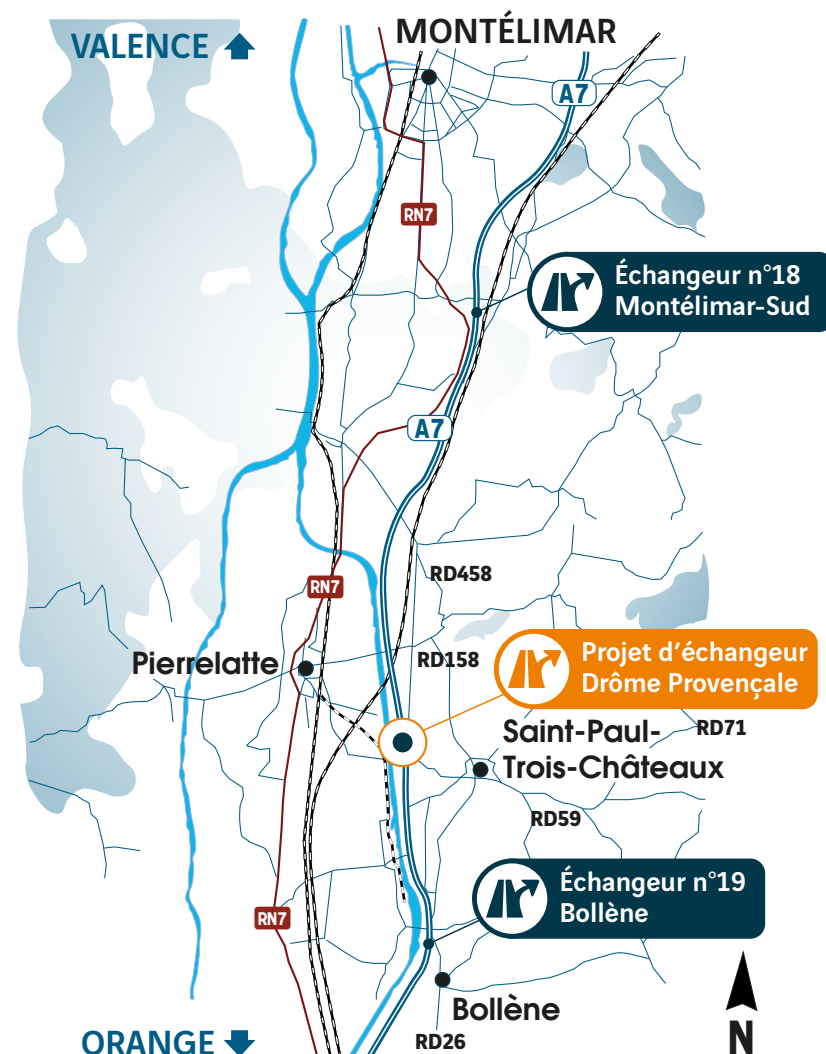
2026 mise en service
prévisionnelle



7 750 véhicules / jour
en moyenne attendus sur le nouvel échangeur



15% environ de trafic en moins
sur les échangeurs de Montélimar-Sud (n°18)
et Bollène (n°19)



	CONCERTER POUR CONCEVOIR LE PROJET, ENSEMBLE	
■	L'OBJET DE LA CONCERTATION.....	6
■	LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION.....	6
■	LE DISPOSITIF DE CONCERTATION.....	8
■	LES ACTEURS DU PROJET.....	10
■	UN PROCESSUS DE CONCERTATION CONTINU.....	11
■	LE DÉROULEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION.....	11
	POURQUOI CRÉER CET ÉCHANGEUR ?	
■	UN TERRITOIRE DYNAMIQUE.....	12
■	AMÉLIORER LES CONDITIONS DE DÉPLACEMENT.....	14
■	FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	16
■	FACILITER L'ACCÈS AUX SITES TOURISTIQUES.....	18
	INSÉRER DURABLEMENT LE PROJET DANS LE TERRITOIRE	
■	LES ACTIVITÉS HUMAINES.....	20
■	L'ACOUSTIQUE.....	22
■	LA QUALITÉ DE L'AIR.....	22
■	LE PAYSAGE.....	22
■	LA RESSOURCE EN EAU.....	22
■	L'AGRICULTURE.....	23
■	LA FAUNE ET LA FLORE.....	23
■	LES PROJETS CONNEXES.....	23
	LE PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION	
■	FOCUS SUR LA DÉMARCHE.....	24
■	ZOOM SUR LA VARIANTE PRÉFÉRENTIELLE.....	28
	ET APRÈS LA CONCERTATION ?	
■	LES PROCHAINES ÉTAPES.....	30
■	LE POINT SUR LES PROCÉDURES À VENIR.....	31



CONCERTER POUR CONCEVOIR LE PROJET, ENSEMBLE



L'objet de la concertation

La présente concertation publique concerne le projet de création d'un échangeur d'accès à l'autoroute A7 dans le département de la Drôme, sur le territoire des communes de Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux entre les échangeurs existants de Montélimar-Sud (n°18) et Bollène (n°19).

Sous l'égide du Préfet de la Drôme, elle est organisée par VINCI Autoroutes, concessionnaire de l'autoroute A7. Elle s'inscrit dans la continuité des études d'opportunité et des échanges menés avec les partenaires du projet (la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de la Drôme et les villes de Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux), dans le cadre du développement du bassin Tricastin/Nyonsais/Sud Ardèche.

Les objectifs de la concertation

■ LA CONCERTATION PUBLIQUE A POUR OBJECTIFS :

- de communiquer au public les informations relatives au projet de création de l'échangeur Drôme Provençale ;
- de permettre aux porteurs du projet d'être à l'écoute, d'échanger et de recueillir les avis afin de prendre en considération les observations de tous.

Définie par l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme, la concertation est une étape clé dans l'élaboration d'un projet. Associant le public dès la phase d'études, la concertation permet de concevoir un aménagement partagé avec le plus grand nombre, au bénéfice du territoire et des citoyens.

COMPRENDRE CE QU'EST UN DOSSIER DE CONCERTATION

CE QU'IL EST

Il s'agit d'un document de synthèse présentant les différentes études déjà réalisées ou en cours. Accessible au plus grand nombre, il permet la bonne compréhension du projet afin de permettre le dialogue avec les parties prenantes. Il rappelle le contexte et expose l'opportunité de création d'un échangeur pour le territoire et ses habitants.

CE QU'IL N'EST PAS

Ce dossier de concertation est un « dossier étape » ; il ne constitue en aucun cas la présentation du projet définitif. Ce dernier sera présenté ultérieurement dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.



Autoroute A7 à proximité du site du Tricastin



CONCERTER POUR CONCEVOIR LE PROJET, ENSEMBLE

Le dispositif de concertation



Les modalités de la concertation publique ont été fixées par le Préfet de la Drôme, en liaison avec les partenaires du projet : la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de la Drôme et les villes de Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux.

LA CONCERTATION DÉBUTE LE 17 NOVEMBRE ET SE TERMINE LE 11 DÉCEMBRE.

Durant cette période, toutes les personnes intéressées par le projet, c'est-à-dire les riverains, les élus, les usagers du réseau routier et autoroutier, les acteurs des milieux économique, touristique, agricole et associatif, sont invités à venir s'informer et à donner leur avis sur le projet soumis à la concertation.

POUR VOUS INFORMER

- L'exposition permanente* installée dans les lieux d'accueil de la concertation, aux heures habituelles d'ouverture au public :
 - la mairie de Pierrelatte : Avenue Jean Perrin - 26700 Pierrelatte ;
 - la mairie de Saint-Paul-Trois-Châteaux :
Place de Castellane - 26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux
- Le site Internet : www.a7-echangeur-drome-provençale.com
- Les deux réunions publiques*
- Les deux moments d'accueil du public* en présence des représentants de VINCI Autoroutes.

**Organisé(e)s dans le strict respect des règles sanitaires*

**SUIVEZ LES RÉUNIONS
PUBLIQUES
EN DIRECT SUR INTERNET**

www.a7-echangeur-drome-provençale.com

■ POUR VOUS EXPRIMER

- Le site Internet : www.a7-echangeur-drome-provencale.com
- Par courriel : a7-echangeur-drome-provencale@vinci-autoroutes.com
- Par courrier : ASF - Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Est
Concertation Échangeur Drôme Provençale
337 chemin de la Sauvageonne
BP 40200 - 84107 Orange cedex
- Via la lettre T associée au document d'information distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux et disponible dans les lieux d'accueil de la concertation (affranchissement gratuit).
- Via le formulaire papier « Je m'exprime », à remplir et à insérer dans l'urne disponible sur les lieux d'accueil de la concertation.
- Les deux réunions publiques*.
- Les deux moments d'accueil du public* en présence des représentants de VINCI Autoroutes.

2 réunions publiques et 2 moments d'accueil du public pour échanger avec les représentants de VINCI Autoroutes*	Mardi 24 novembre	de 18h à 20h	Réunion publique	Salle des fêtes 7 avenue Maréchal Juin Pierrelatte
	Jeudi 26 novembre	de 18h à 20h	Réunion publique	Espace de la Gare, salle Georges Fontaine, Place du 14 Juillet Saint-Paul-Trois-Châteaux
	Mardi 1 ^{er} décembre	de 14h à 18h	Moment d'accueil	Mairie de Pierrelatte Salle Fargier
	Jeudi 3 décembre	de 14h à 18h	Moment d'accueil	Stade Georges Perriod - Cité 3 Chemin des Pâtis Saint-Paul-Trois-Châteaux

*Organisé(e)s dans le strict respect des règles sanitaires

En fonction de la situation sanitaire, les moments d'accueil du public pourront se dérouler par téléphone ou par visioconférence :
prenez rendez-vous en appelant le 04 28 37 07 30 (appel gratuit).



Saint-Paul-Trois-Châteaux

À l'issue de la concertation publique, un bilan de la concertation sera élaboré par VINCI Autoroutes et validé par le Préfet de la Drôme. Il a pour objectif de restituer les échanges et propositions du public qui viendront enrichir les études détaillées engagées préalablement à l'enquête publique. Il sera rendu public sur le site Internet du projet :

www.a7-echangeur-drome-provencale.com

L'enquête publique à mener dans le cadre des procédures réglementaires permettra au public de s'exprimer une nouvelle fois sur les caractéristiques du projet.



CONCERTE POUR CONCEVOIR LE PROJET, ENSEMBLE

Les acteurs du projet

L'État

L'État est l'autorité concédante à laquelle ASF (Autoroutes du Sud de la France, réseau VINCI Autoroutes) est liée par un contrat de concession. Il veille au respect des engagements pris par ASF dans le cadre de ce contrat, en matière d'aménagement, d'entretien et d'exploitation du réseau routier national concédé. Les services de l'État veillent au respect du contrat de concession d'ASF : respect des normes techniques, engagements en faveur de l'environnement, délais de réalisation des travaux... Ils délivrent les différentes autorisations réglementaires préalables au démarrage des travaux et relatives, notamment, à la préservation de la ressource en eau, à l'environnement. Ils autorisent également la mise en service des aménagements réalisés.

VINCI Autoroutes

VINCI Autoroutes totalise un réseau de 4 443 kilomètres en France et est constitué des sociétés concessionnaires ASF, Cofiroute, Escota et Arcour. VINCI Autoroutes propose sur son réseau 187 aires de services, 266 aires de repos, 323 gares de péage ainsi que 35 parkings dédiés au covoiturage, soit 2 750 places. Concernant le projet de création de l'échangeur Drôme Provençale, VINCI Autoroutes est le Maître d'ouvrage du projet de création de l'échangeur Drôme Provençale. À ce titre Il cofinance l'investissement, pilote techniquement et administrativement aussi bien les études que les travaux et assure l'entretien des aménagements réalisés dès la mise en service de l'infrastructure.

Les partenaires cofinanceurs

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Drôme, les communes de Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux contribuent au financement du projet dans le cadre du Plan d'Investissement Autoroutier (PIA), validé par un décret publié le 6 novembre 2018. En tant que partenaires, ils sont pleinement associés à l'élaboration du projet et échangent avec VINCI Autoroutes pour concevoir un aménagement contribuant à l'intérêt général et au développement du territoire.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Un processus de concertation continu

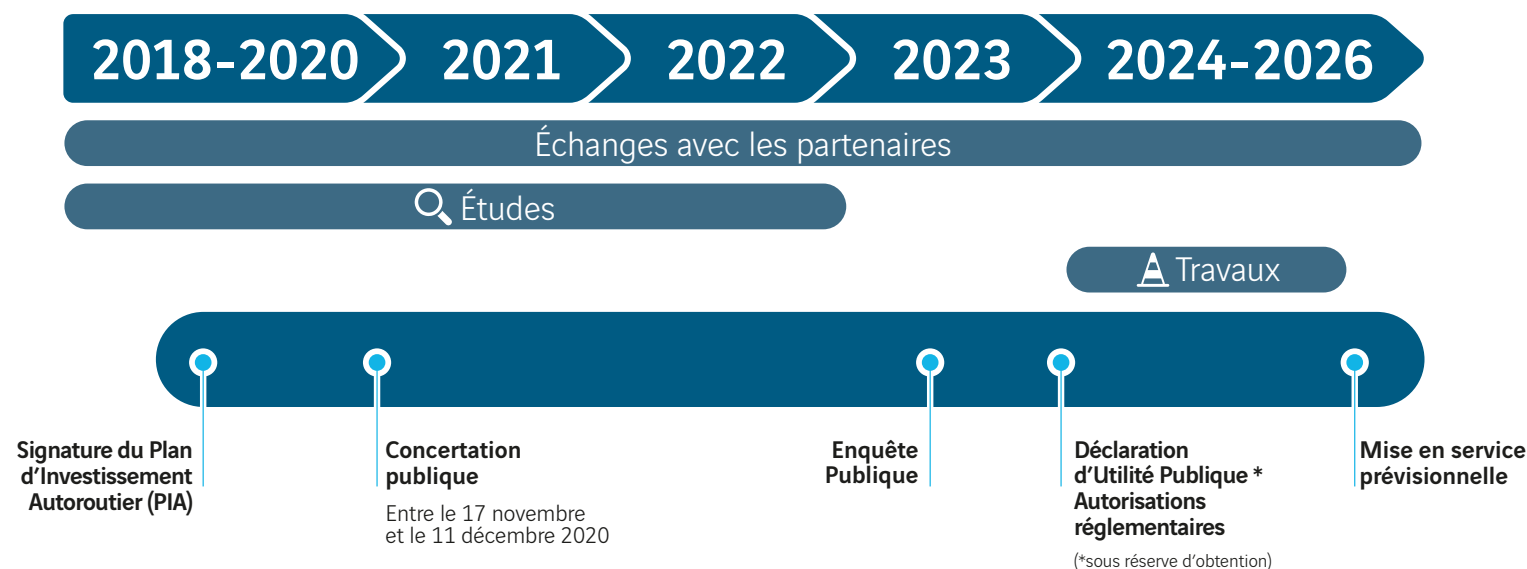
Le processus de concertation avec les partenaires a débuté bien en amont de la phase formelle de concertation publique.

Dès 2017, une étude d'opportunité financée par les communes de Saint-Paul-Trois-Châteaux et Pierrelatte ainsi que VINCI Autoroutes, a permis d'évaluer la pertinence du projet et déterminer son site d'implantation. L'opportunité du projet a été entérinée par la validation du Plan d'investissement autoroutier en novembre 2018.

De plus, dans le cadre des études, VINCI Autoroutes travaille en étroite collaboration avec les services techniques de l'État et les collectivités locales concernées par le projet.

Ainsi le projet présenté aux parties prenantes dans le cadre de la concertation publique a fait l'objet d'un consensus préalable avec l'État et les collectivités locales.

Le déroulement prévisionnel de l'opération



POURQUOI CRÉER CET ÉCHANGEUR ?

Un territoire dynamique

Dans le département de la Drôme, Valence (la Préfecture), Montélimar et Romans-sur-Isère, concentrent l'essentiel de la population.

Avec un taux d'emploi important et un tourisme très attractif, Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux font partie des communes les plus peuplées du département.

Ce dynamisme est le résultat d'actions entreprises très tôt par les collectivités locales afin d'accompagner l'implantation d'activités économiques et touristiques variées pour développer durablement le territoire.

Idéalement situées en bordure du Rhône, à proximité des infrastructures routières, ferroviaires et des grands pôles urbains de Montélimar et Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Pierrelatte accueillent de nombreuses entreprises, dont de grands groupes industriels pourvoyeurs d'emplois :

- EDF et ORANO (ex-AREVA) sont présents sur le site industriel du Tricastin, un site nucléaire moderne, unique en Europe. Comptant parmi les principaux employeurs du département, ils génèrent près de 4 000 emplois directs et 2 600 emplois indirects. Également implanté sur le parc nucléaire, le pôle de

compétitivité TRIMATEC Marcoule-Tricastin œuvre pour le développement de technologies propres et innovantes issues de la filière nucléaire.

- Gerflor, leader français dans le revêtement de sol et leader mondial dans les dalles et lames vinyles, emploie 600 salariés sur le site de Saint-Paul-Trois-Châteaux, l'une des 5 unités de production et logistique implantées en France. En 2019, confirmant son intérêt pour le site de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le groupe a investi 60 millions d'euros dans une nouvelle unité de production de dalles et de lames vinyles.

Site du Tricastin



Rond-point Eltmann-Gerflor



■ Les entreprises Durance, Gel Pam, Mistral Semences sont également implantées sur le territoire. Le pôle de compétitivité INNOV'ALLIANCE, résultat de la fusion des pôles de compétitivité TERRALIA et PASS (Parfums Arômes Senteurs Saveurs), regroupe l'ensemble des professionnels travaillant dans les matières premières aromatiques, les parfums, les arômes, les cosmétiques, les produits agro-alimentaires et les ingrédients santé et compléments alimentaires.

■ Avec des sites majeurs comme la Ferme aux crocodiles,

le village de La Garde-Adhémar, les Gorges de l'Ardèche, la Grotte Chauvet ou encore l'Aven d'Ornac, le territoire est fortement tourné vers le tourisme et les axes secondaires enregistrent des trafics importants en périodes d'afflux touristique.

Actuellement, pour accéder aux bassins de vie et d'emploi et aux sites touristiques des départements de la Drôme, de l'Ardèche et du Vaucluse, les automobilistes empruntent l'autoroute A7 soit par l'échangeur de Montélimar-Sud (n°18), soit par l'échangeur de Bollène (n°19). Ces deux

points d'échanges sont distants de 22 km environ.

Sur le réseau secondaire, les trafics les plus importants sont portés par :

- la RN7 (itinéraire alternatif d'Orange à Montélimar, elle reçoit plus de 15 000 véhicules / jour au nord de Pierrelatte) ;
- la RD458 entre Bollène et Saint-Paul-Trois-Châteaux ;
- la RD59 qui traverse Saint-Paul-Trois-Châteaux et le sud de Pierrelatte. La circulation y est dense aux heures de pointe du matin et du soir.

Champs de lavande à proximité de l'A7



LE NOUVEL ÉCHANGEUR DRÔME PROVENÇALE POUR MIEUX DESSERVIR LE TERRITOIRE

Le nouvel échangeur offrira un accès plus direct aux sites d'activités économiques et touristiques et contribuera à :

- faciliter les mobilités du quotidien ;
- améliorer les conditions de déplacement et de sécurité ;
- favoriser le développement économique ;
- renforcer l'attractivité touristique du territoire ;
- fluidifier le trafic sur les échangeurs existants de Montélimar-Sud et Bollène.

POURQUOI CRÉER CET ÉCHANGEUR ?

Améliorer les conditions de déplacement

Les études de trafic ont montré qu'avec environ 7 750 véhicules / jour à sa mise en service, l'échangeur Drôme Provençale répond à une demande significative en matière de desserte de nombreux sites économiques et touristiques.

En favorisant un accès direct à l'autoroute A7, cet échangeur permettra de fluidifier le trafic sur la plupart des principaux itinéraires du réseau secondaire (RN7, RD26 dans le Vaucluse et RD458 dans la Drôme) et de décharger les accès à l'échangeur de Bollène aux heures de pointe et/ou en périodes d'afflux touristique.

Pierrelatte-RN7



Bollène-Avenue du Comtat



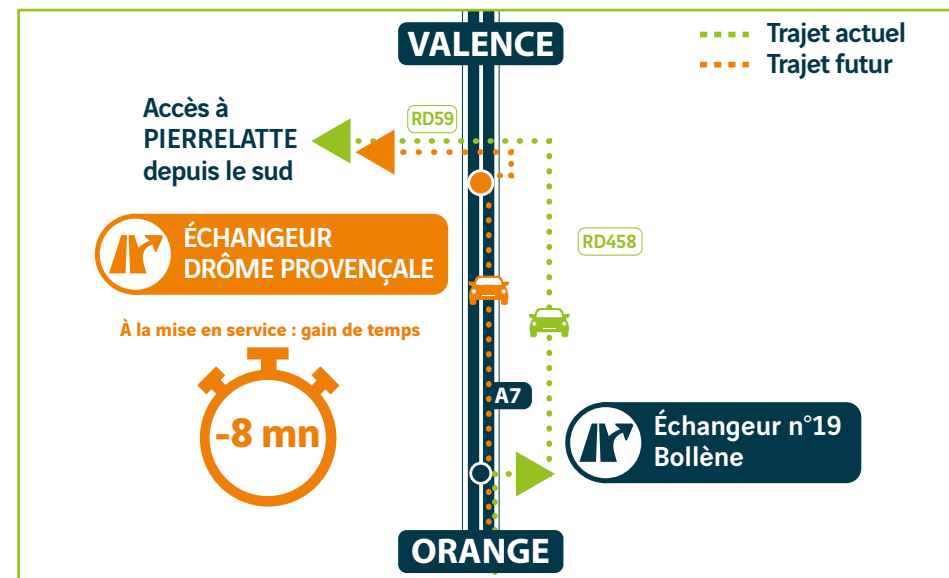
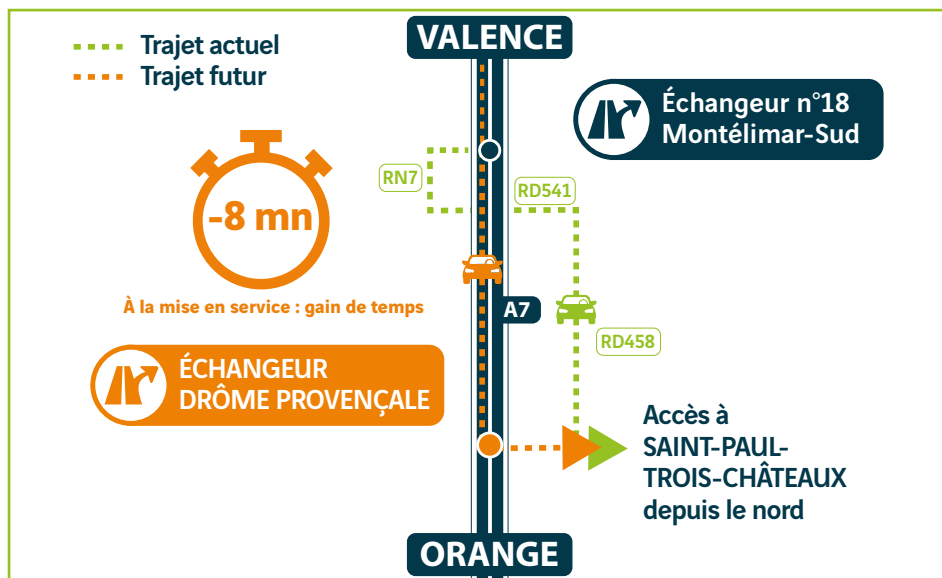


7 750 véhicules / jour
en moyenne attendus
sur le nouvel échangeur



15% environ de trafic en moins
sur les échangeurs de Montélimar-Sud (n°18)
et Bollène (n°19)

Pour les trajets du quotidien, l'échangeur offre des gains de temps appréciables :



POURQUOI CRÉER CET ÉCHANGEUR ?

Favoriser le développement économique

Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux comptaient respectivement 12 000 emplois et un peu plus de 5 000 emplois en 2016.

Présentant un taux d'emploi en forte progression ces dernières années, ces communes constituent de véritables pôles urbains structurants qui accueillent aussi bien de grandes entreprises (le site nucléaire du Tricastin, Gerflor SA, Chaussou Matériaux, ALMA, Graphot, Smac Acieroid, SPIE...) que de nombreuses zones d'activités, comptabilisant à elles seules plus de 400 entreprises.

Un nouvel accès direct à Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux pourrait attirer de nouvelles industries sur le territoire et dynamiser les nombreuses zones d'activités existantes :

- ZI du Bois des Lots,
- ZAC Les Faveyrolles,
- ZAC Daudel,
- ZAC Nord,
- ZAIF 7,
- ZAC du Gardon,
- ZAC Sud,
- ZAC Les Timples,
- ZI Les Malalannes,
- ZAC la Croix d'or,
- ZAC des Serres.



ZI du Bois des Lots

Au nord de la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux, à 10 mn du centre historique, le Parc d'activités Drôme Sud Provence (anciennement ZAC des Pâtis) en plein développement, est idéalement situé par rapport au futur échangeur. Ce parc de 25 ha, dédié à l'implantation d'activités industrielles, commerciales et artisanales, doit permettre la création de 350 à 400 emplois. À ce jour, 90% des terrains disponibles sont d'ores-et-déjà commercialisés.

Les premiers bâtiments du Parc d'activités Drôme Sud Provence sortent de terre.



POURQUOI CRÉER CET ÉCHANGEUR ?

Faciliter l'accès aux sites touristiques

La Drôme est le 40^e département français en termes de nuitées touristiques. Cela représente une ressource de près de 300 millions d'euros par an.

Saint-Paul-Trois-Châteaux, Pierrelatte et La Garde-Adhémar appartiennent, avec 153 autres communes, au « pays touristique » de la Drôme provençale, une appellation qui est apparue à la fin des années 80 en raison de la proximité géographique et culturelle avec la Provence voisine (Vaucluse et Haute-Provence).

Saint-Paul-Trois-Châteaux et Pierrelatte disposent d'une offre touristique importante.

- Sur la commune de Pierrelatte, la Ferme aux crocodiles accueille 300 000 visiteurs par an. Avec ses 600 animaux, dont 400 crocodiles, ce parc animalier est le premier site touristique de la Drôme mais aussi le premier centre européen reptilien. Il vient de fêter ses 25 ans.

Pierrelatte - La Ferme aux crocodiles



Saint-Paul-Trois-Châteaux



- Saint-Paul-Trois-Châteaux reçoit 10 000 visiteurs par an, attirés non seulement par les festivals et les manifestations sportives organisés durant l'été mais aussi par un centre historique regorgeant de chefs-d'œuvre architecturaux : la Cathédrale Notre Dame, de style roman provençal, classée Monument Historique, une Arche sainte hébraïque, datant du 15^e siècle, unique en Europe ou encore La Chapelle Saint-Juste, édifiée en 1812.

- Du haut de son éperon calcaire, le village de La Garde-Adhémar offre un point de vue imprenable sur la vallée du Rhône et les monts du Vivarais. Fief des Adhémar au XII^e siècle, La Garde-Adhémar a gardé presque intacte son atmosphère médiévale, et à ce titre, mérite bien son classement parmi les plus beaux villages de France.

La Garde-Adhémar



Saint-Paul-Trois-Châteaux et Pierrelatte sont également situées à proximité de sites prestigieux ardéchois et gardois.

- Les gorges de l'Ardèche attirent environ un million de personnes par an en quête de sensations fortes (escalade, VTT, canyoning, kayak...) ou à la recherche d'espace et de nature sauvage.
- Le grand site de l'Aven d'Ornac, grotte et cité de la préhistoire, a accueilli 510 800 visiteurs en 2016. Découverte en 1935, l'Aven d'Ornac, est la troisième grotte naturelle la plus visitée de France.
- Depuis son ouverture au public en 2015, la grotte Chauvet 2 de Vallon-Pont-d'Arc, a attiré plus de 2 millions de visiteurs venus admirer la reproduction des fresques pariétales de la Grotte Chauvet. En cinq ans, elle a généré 1,7 million de nuitées en Ardèche pour un chiffre d'affaires de 114 millions d'euros. L'espace souterrain de la grotte et tous les éléments du plateau calcaire au-dessus de la grotte sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2014.

Situé géographiquement à l'est de Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux et plus éloigné des axes routiers structurants, l'arrière-pays des Baronnies est l'autre région touristique du territoire. Le Parc Naturel des Baronnies Provençales a vu le jour en 2015. Les principales villes telles que Nyons, Grignan ainsi que les communes de Suze-la-Rousse et Richerenches proposent avec succès plusieurs activités touristiques (route des vins, centre aquatique Nyonsoleiade...).

Le futur échangeur va permettre de réorganiser l'accessibilité des sites touristiques de la région comme les Gorges de l'Ardèche ou encore les Baronnies provençales.





Autoroute A7

Un projet intégré durablement dans le territoire doit tenir compte de son environnement humain, physique et naturel ainsi que des enjeux de développement locaux comme le tourisme et l'économie.

Les études et diagnostics techniques ont été confiés à des bureaux d'études et à des prestataires spécialisés. L'objectif est de connaître précisément l'environnement du projet afin de considérer toutes les caractéristiques du territoire, en particulier les activités humaines, l'acoustique, la qualité de l'air, l'agriculture, la ressource en eau, le paysage et la biodiversité.

Ces diagnostics constituent des données d'entrée nécessaires aux études de conception qui s'inscrivent dans la démarche « Éviter, Réduire, Compenser », laquelle s'applique à tout projet d'aménagement.

Après la concertation, les études seront approfondies pour optimiser le projet de façon à éviter, réduire ou compenser les impacts résiduels sur l'environnement et proposer des mesures d'accompagnement adéquates.

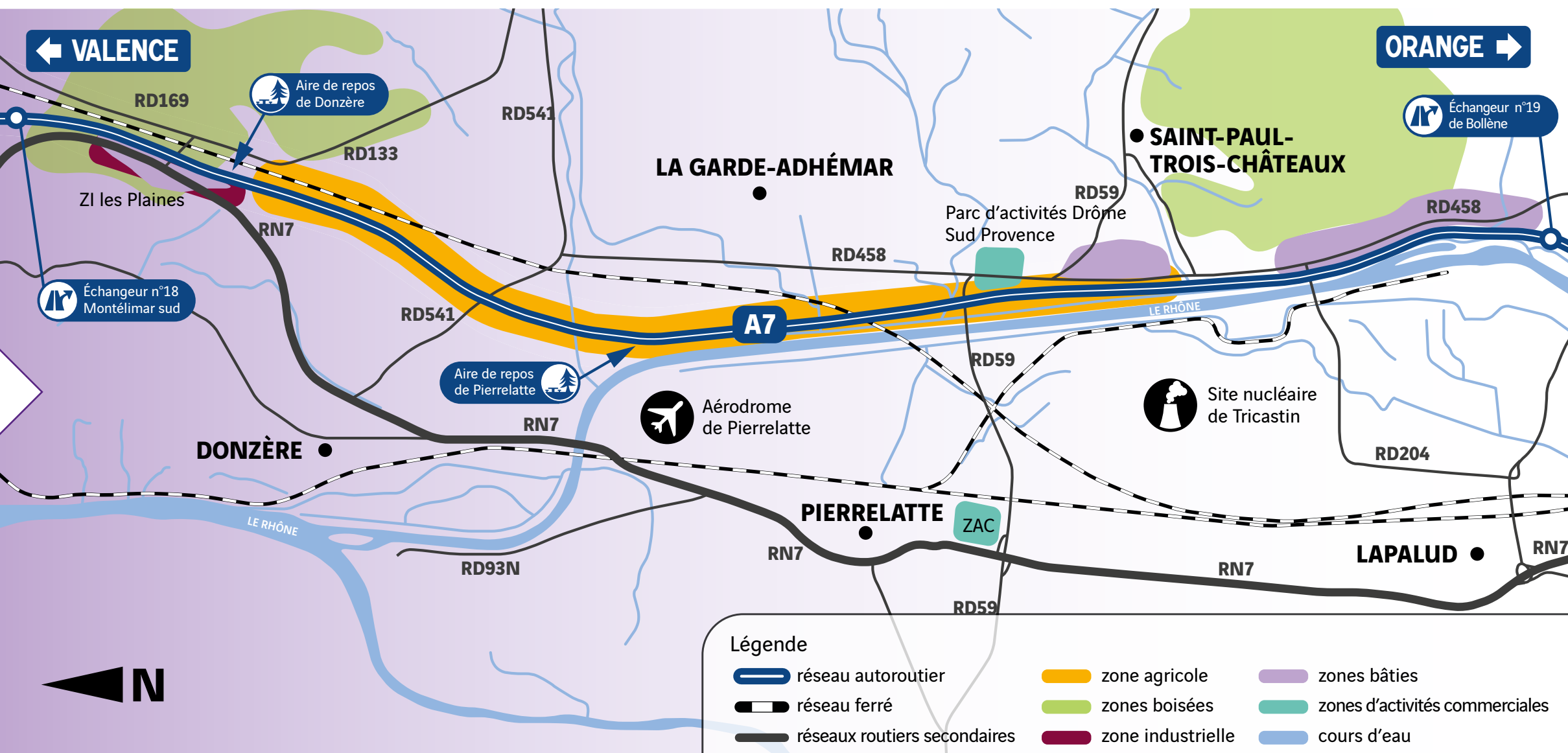
VINCI Autoroutes s'engage dans la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » établie par le Ministère de la Transition écologique et renforcée par le Grenelle de l'environnement. Il s'agit, dès la conception du projet, d'équilibrer pertes et gains pour maintenir l'environnement dans un état équivalent ou meilleur que celui observé avant la réalisation du projet. La démarche est appliquée à la conception du projet de création du nouvel échangeur pour assurer la meilleure intégration possible dans le territoire.

Les activités humaines

Au nord, l'autoroute A7 est située à proximité immédiate de la RN7, de la RD133 et de la ligne à grande vitesse ferroviaire. L'autoroute traverse ensuite une zone boisée avant de rejoindre l'aire de repos de Pierrelatte. Enfin, le canal du Rhône, le canal secondaire, la RD458 et l'A7 sillonnent également le territoire, côte à côte, jusqu'à l'échangeur de Bollène (n°19).

Le projet doit prendre en compte ces caractéristiques afin de s'intégrer de la meilleure façon possible dans le territoire tout en veillant à préserver le cadre de vie des riverains, les espaces agricoles, notamment les champs cultivés, les vignes ainsi que les zones de prairies.

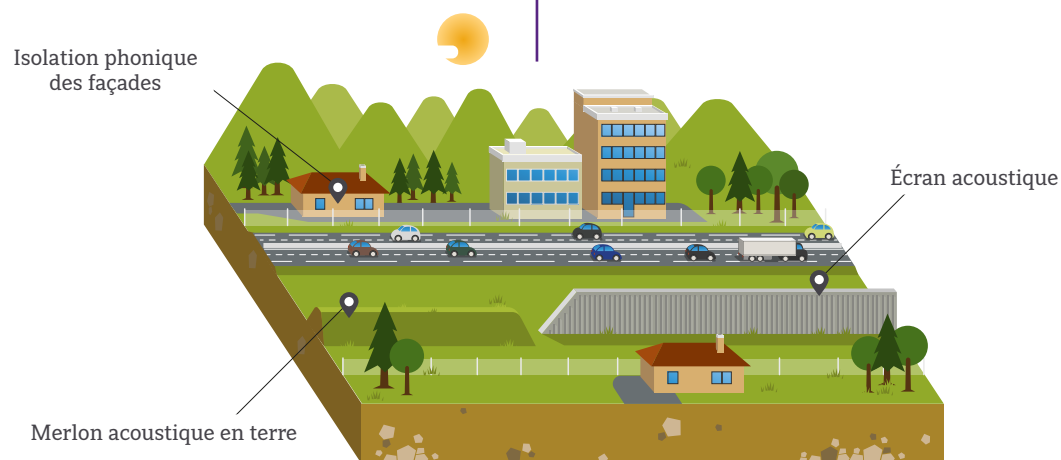
Les principales contraintes du territoire à proximité de l'autoroute A7



■ L'acoustique

L'état des lieux mené par des spécialistes dans le cadre des études préliminaires permet de disposer d'une situation de référence caractérisant l'ambiance sonore actuelle. L'objectif est de recueillir, lors de campagnes effectuées sur site, des mesures de bruit qui serviront à établir, à l'aide d'une modélisation agréée par l'État, une cartographie acoustique.

Les études détaillées qui seront engagées par VINCI Autoroutes après la publication du bilan de la concertation permettront d'apprécier l'incidence du futur échangeur sur le cadre de vie des habitants. Suivant la réglementation en vigueur, afin de limiter les nuisances sonores, VINCI Autoroutes mettra en œuvre les protections acoustiques appropriées (merlon acoustique, écran, isolation de façades).



Les principaux aménagements de protection acoustique

■ La qualité de l'air

À l'issue de la concertation publique, des études spécifiques relatives à la qualité de l'air seront menées dans le cadre de l'étude d'impact. Elles seront intégrées dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

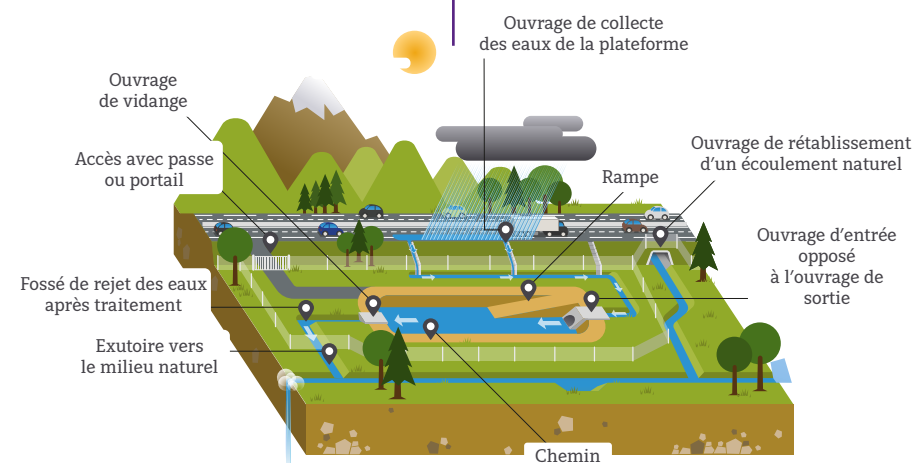
■ Le paysage

À l'issue de la concertation publique, VINCI Autoroutes confiera l'intégration paysagère à une équipe de paysagistes. L'objectif est d'accompagner le projet par la mise en place de mesures visant à mettre en valeur la création de l'échangeur tout en l'intégrant au territoire dans lequel il s'insère.

■ La ressource en eau

Le réseau hydrographique du secteur concerné par le projet est constitué principalement par le canal de dérivation de Donzère-Mondragon qui s'écoule selon un axe nord-sud et ses affluents avec le ruisseau des Échavareilles et le ruisseau de la Roubine. Les deux affluents s'écoulent selon un axe est-ouest.

Une étude du traitement actuel des eaux de ruissellement de la chaussée conduira à adapter le réseau d'assainissement en place. Le projet prendra en compte les zones inondables (cartes d'aléas disponibles dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes concernées). Si les caractéristiques du projet le nécessitent, un dossier au titre de la Loi sur l'eau sera élaboré.



Le réseau d'assainissement autoroutier

■ L'agriculture

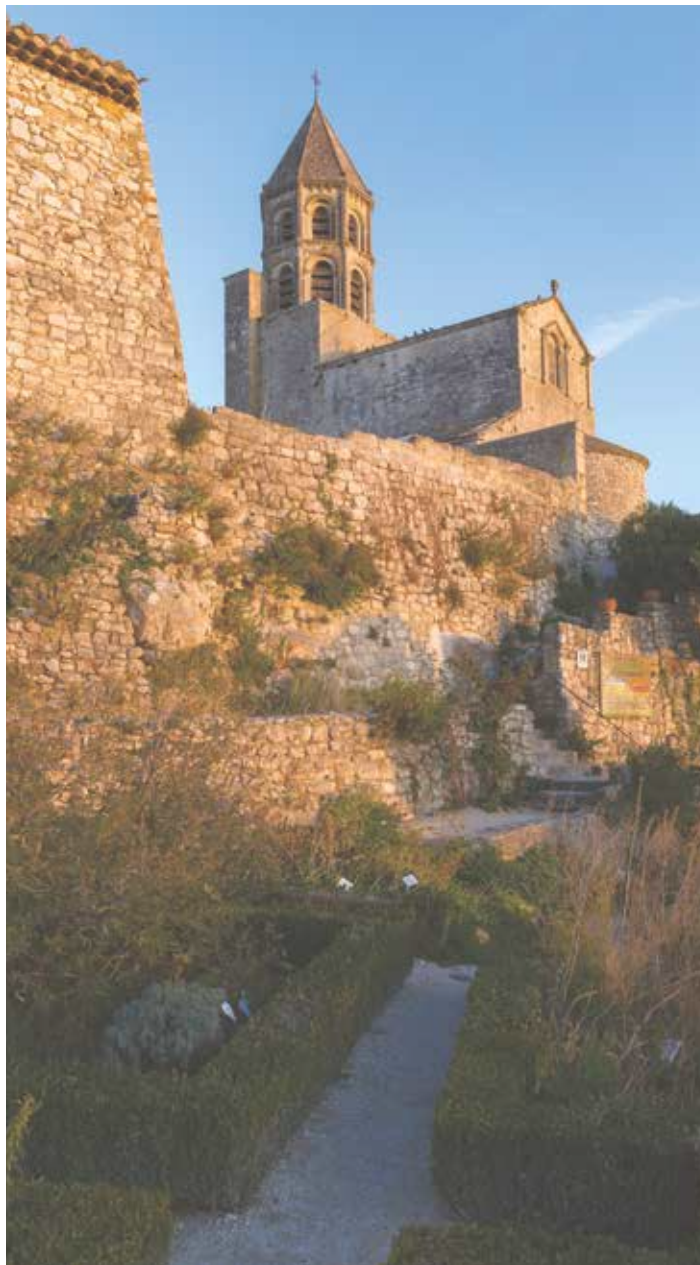
Après la concertation, une fois la variante d'aménagement partagée et validée, VINCI Autoroutes procédera à des études détaillées afin de préciser les incidences du futur échangeur sur les exploitations agricoles situées dans l'emprise du projet (sur le foncier et l'activité économique des exploitations).

À ce stade des études menées en lien avec la Chambre d'agriculture de la Drôme, deux exploitations agricoles sont concernées. Les cultures agricoles du secteur autour du projet d'échangeur sont constituées essentiellement de parcelles viticoles, de grandes cultures de semences (maïs, tournesol, colza...) et de sainfoin, avec la présence d'un réseau d'irrigation collectif.

Sur cette base, VINCI Autoroutes s'engage à mettre en œuvre des mesures de compensation agricole individuelle et collective. Des mesures de recherche et de mobilisation de friches agricoles, de soutien à la mise en œuvre d'équipements ou de valorisation de productions seront définies en lien avec les acteurs du monde agricole et les exploitants concernés.

Les parcelles agricoles se trouvant enclavées entre l'autoroute A7 et les bretelles du nouvel échangeur Drôme Provençale suite à son aménagement seront achetées pour être intégrées au domaine public autoroutier.

Une Zone Agricole Protégée (ZAP) sera mise en place sur le secteur autour du projet d'échangeur par les communes de Pierrelatte et de Saint-Paul-Trois-Châteaux afin de préserver les terres agricoles de futurs projets d'urbanisation.



■ La faune et la flore

Dès la fin 2017, VINCI Autoroutes a désigné une équipe d'experts en écologie, botanique, entomologie, pédologie, faune et flore afin de recenser les espèces présentes sur le territoire du projet et établir un état des lieux initial.

D'autres investigations seront menées lors des études détaillées qui débiteront après l'étape de concertation publique.

Elles permettront de définir précisément quelles mesures spécifiques seront à mettre en œuvre pour assurer la préservation de la biodiversité dans le cadre de la démarche « Éviter, Réduire, Compenser ».

■ Les projets connexes

Plusieurs projets connexes urbains, économiques et d'infrastructures de transports sont portés par les collectivités locales. Les études tiennent compte de ces projets dans le but d'évaluer leur impact éventuel sur la création de ce nouvel échangeur sur l'autoroute A7 ainsi que les effets dits « cumulés ».

- Le développement de plusieurs zones d'activités dont le Parc d'activités Drôme Sud Provence : 25 ha comprenant 1 zone industrielle, 1 zone artisanale et 1 zone dédiée aux commerces et services.
- Les projets d'infrastructures et d'aménagements routiers programmés sur le réseau secondaire indépendamment du projet d'échangeur autoroutier.

La-Garde-Adhémar

Focus sur la démarche

Dans le cadre de la concertation publique, VINCI Autoroutes et les partenaires cofinanceurs soumettent à l'avis du public une variante préférentielle. Avant d'aboutir à celle-ci, plusieurs étapes ont été nécessaires.

Étape 1

● Définition de la zone d'études et choix d'un site d'implantation

**Signature
du Plan
d'Investissement
Autoroutier (PIA)**

Étapes 2 et 3

● Recherche de solutions d'aménagement et proposition d'une variante préférentielle

■ L'ÉTAPE 1 : L'IDENTIFICATION D'UN SITE POUR ACCUEILLIR LE NOUVEL ÉCHANGEUR

Entre l'échangeur n°18 de Montélimar-Sud au nord et l'échangeur n°19 de Bollène au sud, le territoire présente de nombreuses contraintes physiques : la ligne à grande vitesse, le Canal de Donzère-Mondragon, la RD458, des zones bâties.

Le site retenu pour accueillir le nouvel échangeur, est celui qui répond le plus favorablement aux objectifs du projet. C'est aussi celui qui a le moins d'incidence sur l'environnement.

Situé sur le territoire de la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux à proximité de la RD59, l'échangeur Drôme Provençale :

- desservira les principaux bassins de population et d'emplois ;
- favorisera une meilleure accessibilité aux sites touristiques.

■ L'ÉTAPE 2 : L'ÉTUDE DE FAMILLES DE SOLUTIONS AU SEIN DU SITE RETENU

L'étape 1 a permis de resserrer le territoire destiné à accueillir le futur échangeur Drôme Provençale.

L'étape 2, menée en concertation avec les partenaires du projet, a consisté à imaginer plusieurs familles de solutions afin d'évaluer leur pertinence au regard des solutions d'aménagement et de leur intégration dans le territoire.

Ainsi trois familles de solutions ont été évaluées :

- la famille A
- la famille B
- la famille C

**À L'ISSUE DE L'ÉTAPE 2, LES PARTENAIRES
ONT CHOISI D'APPROFONDIR LA FAMILLE C.**

■ FAMILLE A

Les études préalables à la signature du Plan d'Investissement Autoroutier (PIA) avaient conduit VINCI Autoroutes et les partenaires cofinanceurs à imaginer un projet dont les caractéristiques permettaient de répondre aux enjeux de déplacement, de sécurité et de croissance économique et touristique du territoire.

Après la signature du PIA, la mise en cohérence avec l'ensemble des projets du territoire a conclu que la famille A empiétait trop fortement sur les emprises du Parc d'activités Drôme Sud Provence. L'échangeur rendait irréaliste tout accès à cette partie du Parc d'activité depuis le rond-point de l'Ovalie. Environ 9,2 ha, soit plus d'un tiers de la surface totale du Parc d'activités Drôme Sud Provence, ne pourraient

plus être commercialisés. L'équilibre financier de ce projet de développement économique serait par conséquent compromis.

Les acteurs du projet ont donc décidé de l'écarter.

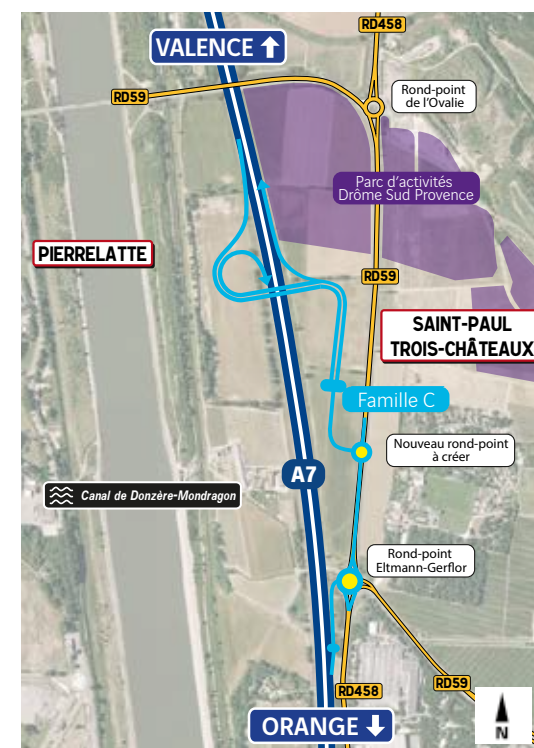
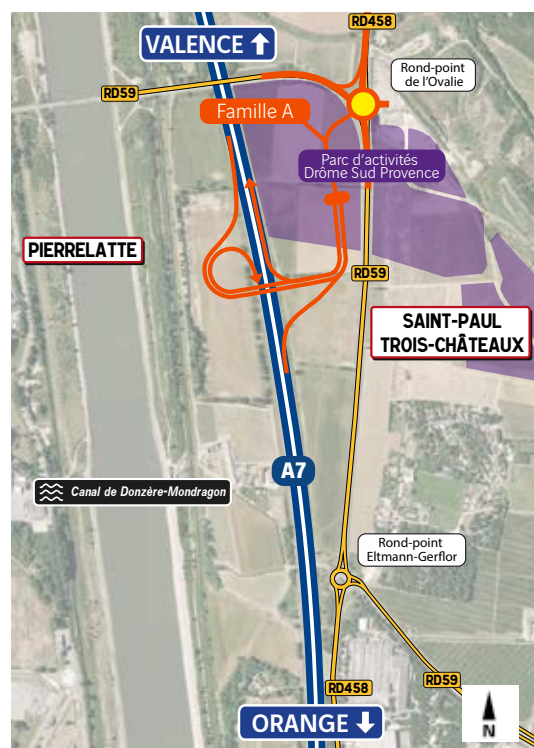
■ FAMILLE B

La famille B propose de positionner la majeure partie du projet à l'ouest de l'autoroute A7 et d'assurer le raccordement au réseau local par un rond-point situé sur la RD59, entre le Canal de Donzère-Mondragon et l'A7. Elle est écartée car elle ne répond pas aux normes de sécurité, en particulier en ce qui concerne le raccordement proposé sur la RD59 entre le pont de l'autoroute A7 et

celui du canal, non conforme aux règles de conception géométrique.

■ FAMILLE C

La famille C consiste à positionner le tracé à l'est de l'autoroute A7 en assurant le raccordement au réseau local sur la RD59 au sud du rond-point de l'Ovalie existant. De plus, plusieurs solutions de raccordement au réseau secondaire ont été envisagées. Comparée aux deux autres familles, la famille C présente l'avantage de mieux préserver les emprises foncières agricoles. Elle est également compatible avec le développement économique du Parc d'activités Drôme Sud Provence.



■ ÉTAPE 3 : ZOOM SUR LA FAMILLE C

Au sein de la famille C, deux variantes ont été identifiées. Afin de déterminer leurs incidences relatives, cinq critères ont été utilisés pour les comparer :



le cadre de vie



les emprises foncières



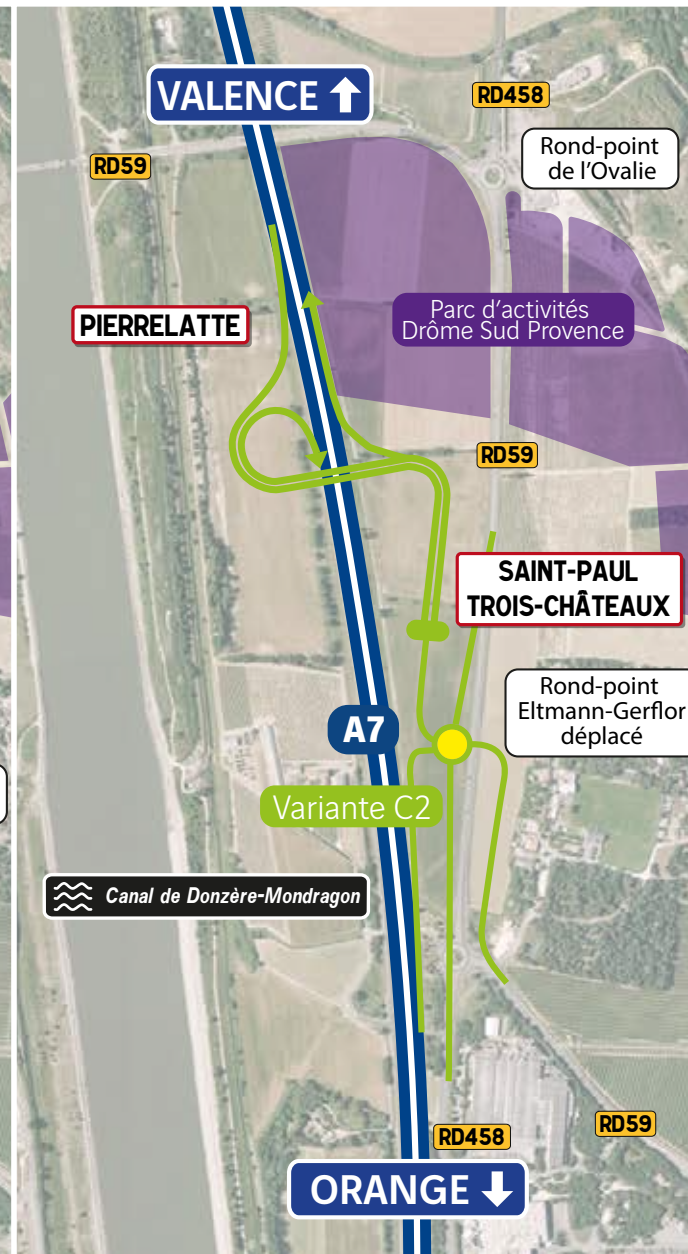
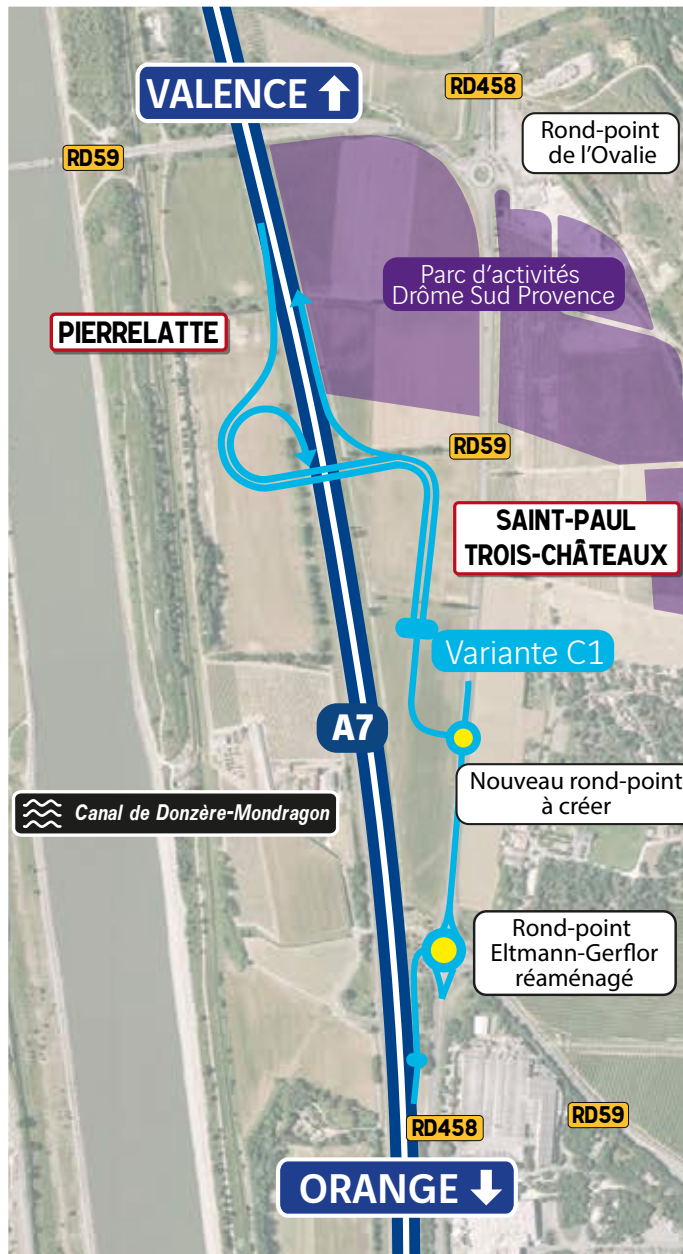
l'environnement naturel



le développement économique



la faisabilité technique et le fonctionnement



■ LA COMPARAISON DES 2 VARIANTES

CRITÈRES	VARIANTE C1	VARIANTE C2
 Le cadre de vie	Présence du quartier Cité 3 (100m) ●	Présence du quartier Cité 3 à proximité (50m) Incidence sur un accès riverain ●
 Les emprises foncières	83 500 m² au total dont 81 700 m² de terres agricoles ●	96 500 m² au total dont 95 600 m² de terres agricoles ●
 L'environnement naturel	Incidence sur périmètre zone inondable : 8 000 m² Incidence ZNIEFF* : 12 500 m² ●	Incidence sur périmètre zone inondable : 27 500 m² Incidence ZNIEFF* : 12 500 m² ●
 Le développement économique	Compatible avec le développement du Parc d'activités Drôme Sud Provence ●	Compatible avec le développement du Parc d'activités Drôme Sud Provence ●
 Faisabilité technique et fonctionnement	La variante C1 nécessite la création d'un rond-point de raccordement sur la RD59, en amont de l'actuel rond-point Eltmann-Gerflor dont les branches sont réaménagées. La présence de ces deux ronds-points successifs n'a pas d'incidence sur le bon fonctionnement du trafic. ●	La variante C2 nécessite le déplacement et la reconfiguration de l'actuel rond-point Eltmann-Gerflor ce qui aura des incidences sur les conditions de circulation durant les travaux, particulièrement sur les RD59 et RD458. ●

**zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique*

En comparaison avec l'autre variante ● **Incidence moins forte** ● **Incidence plus forte**

Cette analyse comparative met en évidence que la variante C1 permet de mieux préserver le cadre de vie des riverains, de limiter les incidences du projet sur l'environnement naturel et sur les emprises foncières, notamment celles à caractère agricole.

En conséquence, les partenaires donnent leur préférence à la variante C1, présentée à la concertation publique.

■ ZOOM SUR LA VARIANTE PRÉFÉRENTIELLE

La variante C1 présente une boucle située à l'ouest de l'autoroute A7. Elle se raccorde au réseau local par l'intermédiaire d'un rond-point à créer sur la RD59 entre le rond-point de l'Ovalie et le rond-point Eltmann-Gerflor. Ce dernier est adapté pour accueillir la bretelle de sortie de l'autoroute A7 en provenance de Marseille et d'Orange, qui est dissociée du reste de l'échangeur.

FAITES-NOUS PART DE VOS REMARQUES, POSEZ VOS QUESTIONS !

C'est cette variante préférentielle qui est aujourd'hui présentée en concertation.

VINCI Autoroutes et les partenaires cofinanceurs souhaitent recueillir l'avis de chacun afin de concevoir un aménagement partagé avec le plus grand nombre.

■ LA CONSTRUCTION DE L'ÉCHANGEUR

Les travaux dureront trois ans au maximum et certaines phases comme la construction du pont enjambant l'autoroute A7 ou encore le raccordement de l'échangeur au réseau secondaire, seront réalisées sous circulation. VINCI Autoroutes mettra en place des mesures spécifiques pour que le chantier se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Limiter la gêne à la circulation

Un phasage des travaux sera mis en place pour limiter au maximum la gêne à la circulation des automobilistes. Ainsi, les travaux prendront en compte les périodes de trafic dense, notamment aux heures de pointe.

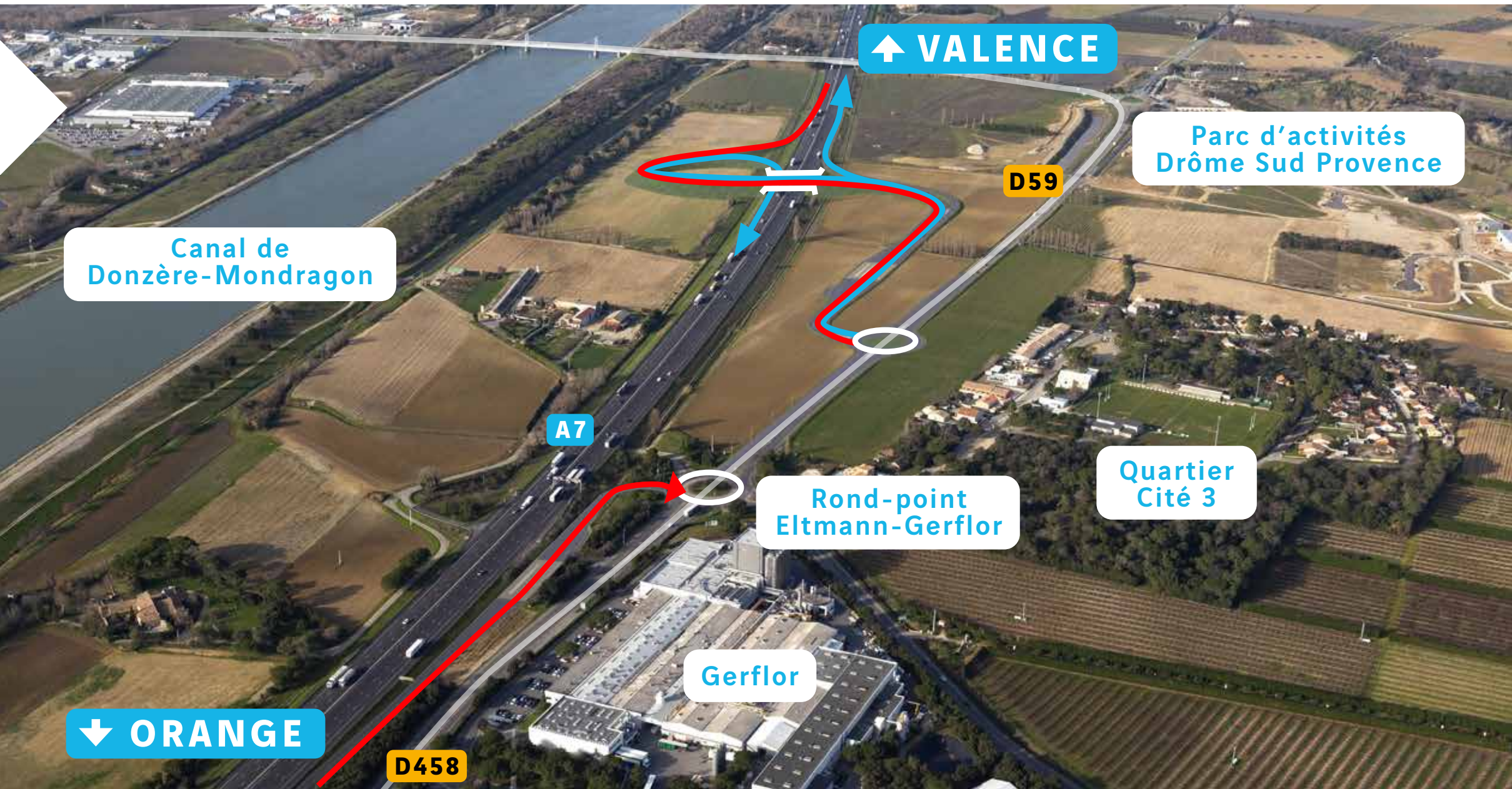
Préserver l'environnement

Le chantier sera adapté aux enjeux de préservation de la biodiversité, avec par exemple :

- le respect d'un calendrier des travaux adapté au cycle de reproduction et d'hibernation des espèces en présence ;
- la mise en place de clôtures spécifiques pour séparer les espèces animales et végétales des zones de chantier ;
- l'installation de dispositifs d'assainissement provisoires ;
- la mise en œuvre d'un suivi environnemental du chantier réalisé par des spécialistes.

Informers les automobilistes et les riverains

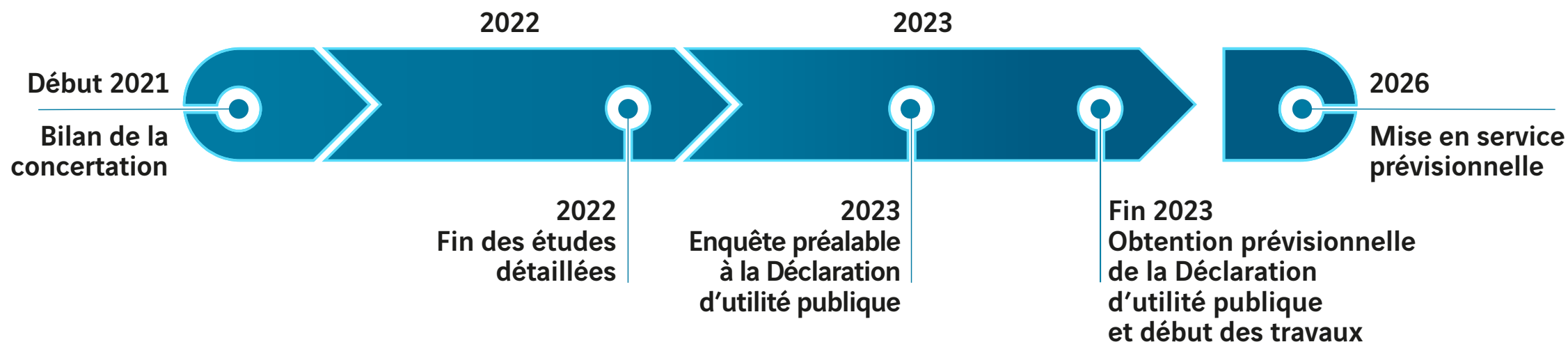
Un dispositif d'information sera mis en œuvre pour faciliter les déplacements des riverains et automobilistes : site Internet, communiqués de presse aux médias locaux, plaquette d'information...



ET APRÈS LA CONCERTATION ?

Cette concertation publique va permettre de recueillir les avis de chacun sur la création de l'échangeur Drôme Provençale. L'ensemble des expressions va contribuer à éclairer les porteurs du projet, notamment sur le choix de la variante qui fera l'objet d'études détaillées avant d'être présentée une nouvelle fois au public, lors de l'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique. Un bilan sera dressé, validé par le Préfet de la Drôme et mis à la disposition du public.

Les prochaines étapes



Le point sur les procédures à venir

■ LES ÉTUDES DÉTAILLÉES

Après la validation du bilan de la concertation par le Préfet de la Drôme, des études plus approfondies seront engagées afin d'élaborer le dossier qui sera présenté lors de l'enquête publique.

Ces études approfondies, dites « d'avant-projet », vont entre autres permettre de préciser les impacts du projet sur de nombreux thèmes (l'acoustique, le foncier, l'environnement...) ainsi que les mesures mises en œuvre pour les éviter, les réduire, voire les compenser.

■ L'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

L'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique se déroulera en 2023. Elle consistera à présenter le résultat de l'étude d'impact au public, ainsi que le projet de manière détaillée suite aux études de conception qui seront réalisées. Pendant toute la durée de l'enquête publique chacun pourra, s'il le désire, prendre connaissance du dossier et formuler des observations. Le commissaire-enquêteur rédigera ensuite un rapport après avoir examiné toutes les observations consignées dans les registres d'enquête puis rendra son avis. Il reviendra au Préfet de la Drôme de décider de la Déclaration d'utilité publique du projet.



VINCI Autoroutes

Direction Opérationnelle
de l'Infrastructure Est

337 chemin de la Sauvageonne
84100 Orange

www.a7-echangeur-drome-provencale.com



Novembre 2020 – Conception / réalisation / illustrations :  – Crédits photos : Pascal Le Doaré

